



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales

### Modalités de remboursement

#### Les modalités de remboursement du CC EOS sont basées sur les principes suivants :

- Un organisme admissible doit être un membre rémunéré du CC EOS afin de bénéficier du remboursement des frais de voyage et de subsistance pour leur représentant nommé.
- Lorsqu'un organisme admissible paie un seul abonnement, un représentant nommé de cette organisation, est admissible au remboursement de la participation à des réunions. Lorsqu'une organisation paie plus d'un abonnement, le nombre de représentants nommés qui peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement sera équivalent au nombre d'adhésions détenues par l'organisation.
- Les observateurs ne sont pas éligibles pour le remboursement des frais de voyage et de subsistance.
- Pour être remboursé pour la participation dans les groupes de discussions, l'organisation doit être membre de l'Assemblée générale et au moins d'un groupe de travail et/ou du Comité Exécutif. Où il y a un nombre limité de sièges, une décision sera prise par le secrétariat concernant les représentants nommés et leurs droits au remboursement.
- Les présidents des Groupes de travail, dont les organisations ne sont pas membres élus du Comité exécutif, mais sont invités à la réunion du Comité exécutif pour faire un rapport sur les activités de leur groupe, peuvent demander le remboursement des frais de voyage et de subsistance.
- Le remboursement pour les représentants des organisations membres ayant assistés à des réunions non CC EOS dépend de l'accord préalable du Secrétariat du CC EOS.
- Tous les remboursements sont sous réserve de disponibilité budgétaire.
- Si les activités doivent être annulé, tous les efforts raisonnables doivent être faits par le membre à recouvrer les dépenses déjà engagées, même si seulement une partie du coût est remboursable (par exemple: réclamer l'élément fiscal d'un vol annulé).

#### Que peut-il être demandé ?

##### Pour les frais de déplacement

Les frais de déplacement encourus pour les représentants des organisations membres sont : de leur lieu de travail ou de résidence, au lieu de la réunion, seront remboursés jusqu'à un montant maximum de 800 €. Tous les modes de transport publics et privés jugés nécessaires pour aller et revenir de réunions officielles seront remboursés. Voyager en taxi ne sera pas remboursé.

Toutes les réservations pour les voyages en avion ou en train doivent être faites au tarif le plus économique et il est fortement conseillé aux membres des organisations de faire leurs réservations le plus tôt possible après avoir reçu du Secrétariat du CC EOS la confirmation écrite du lieu et de l'heure de la réunion.

Si un excédent reste dans le budget des frais de voyage à la fin de l'exercice (c.-à-d. au 30 septembre), il sera redistribué pour couvrir les demandes de remboursements supplémentaires des frais de voyage ayant dépassé le seuil des 800 €.



Co-funded by the  
European Union



Les frais de voyage suivants seront remboursés :

- Les coûts de vol en classe touriste ou économique ou les moins chers (frais de bagages et les frais de sélection de siège sont inclus, les frais de modification ne sont inclus que lorsque cela est nécessaire). Les tarifs les plus économiques de voyage devraient être choisis. Les tarifs en classe Affaires, Open ou flexible, ne seront pas remboursés sauf dans des cas dûment justifiés.
- Les transports en commun de et vers l'aéroport de départ du lieu de travail ou de résidence.
- Les transports en commun de l'aéroport d'arrivée à destination et en provenance de l'hébergement à l'hôtel ou du lieu de réunion.
- Les coûts de train (deuxième classe) et d'autobus classe économique.
- Les frais de parking et de péages.
- Les voyages en voiture privée (sont calculés au taux de 0,22 € pour chaque kilomètre parcouru).

## Les coûts de subsistance

Une indemnité journalière de 160 EUR peut être demandée si une nuit justifiée sur lieu de la réunion est requise. Le tarif journalier comprend le coût de l'hôtel et toutes les autres dépenses que les frais de voyage (par ex. nourriture, boisson, etc.).

Le nombre maximum de nuits ne peut dépasser le nombre de jours de réunion +1 et actuellement, la CC EOS ne peut rembourser qu'un maximum de 2 indemnités journalières par voyage. Toutefois, s'il y a des fonds restants à la fin de l'exercice (c.-à-d. 30 Septembre), plus de remboursements peuvent être effectués pour les réclamations légitimes où les hébergements de plus de 2 nuits qui étaient nécessaires pour assister à une réunion du CC EOS.

## Que faut-il envoyer au secrétariat du CC EOS?

- Le formulaire de remboursement, signé par le représentant officiel de l'organisation membre participant à la réunion.
- L'original de la confirmation des billets de vol ou les originaux des factures d'agences de voyage engagés pour réserver des vols, montrant la classe de voyage, le temps de voyage et le montant versé. Si une organisation a besoin de conserver l'original de la facture ou de tout autre reçu, le Secrétariat ne peut accepter des copies de reçus qu'à la condition qu'elles soient estampillées par l'organisation membre comme étant une "copie conforme" ou en fournissant une attestation signée indiquant que les documents fournis ne sont pas des copies altérées des originaux.
- Dans le cas de réunions non CC, le rapport de la réunion est requis afin de demander le remboursement des coûts de vol.
- Dans le cas de réservations en ligne, l'impression d'une réservation électronique indiquant la classe de voyage, le temps de voyage et le montant versé ainsi que la carte d'embarquement originale pour tout vol pris dans le cadre du voyage aller.
- Tous les billets originaux et les reçus pour les transports publics, de parking et des frais de péage.
- L'original du reçu ou de la facture d'hôtel (ou d'une copie, estampillée par l'organisation membre comme étant une " copie conforme" sera nécessaire pour réclamer l'indemnité journalière.
- Si l'organisation est un nouveau membre du CC EOS ou si les coordonnées bancaires de l'organisation membre ont changé, veuillez compléter la section des informations bancaires du formulaire de remboursement (page 2) et la faire signer et tamponner par la banque pour certifier que l'organisation membre est bien la titulaire du compte. Le Secrétariat maintiendra ces informations sur le fichier pour vos futurs paiements.

***N.B. Le Secrétariat ne peut pas rembourser les frais de voyage et frais de subsistance sans pièces justificatives.***





CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## Délais

- Les demandes de remboursement doivent être soumises au secrétariat, avec reçus à l'appui, dans les 30 jours de calendrier suivant le dernier jour de la réunion.
- Les demandes de remboursement pour des réunions qui se sont tenues au cours du mois de septembre (soit dans le dernier mois de l'année budgétaire du CC EOS) doivent être présentées dans les 2 semaines suivant la réunion, afin de laisser suffisamment de temps au Secrétariat pour traiter les remboursements.

***N.B. Le Secrétariat ne peut pas garantir le remboursement des frais de voyage et de subsistance reçu après ces dates***

## Assurance

Veillez noter que l'organisation membre du CC EOS, les observateurs des réunions du CC EOS et les experts invités devront prendre leurs propres dispositions de voyage et d'assurance accidents. Le CC EOS n'est pas responsable et ne peut être tenu pour responsable de tout dégât matériel, préjudice moral ou physique subis, lors d'un déplacement à destination ou en provenance d'une réunion du CC EOS.

Le CC EOS ne doit pas également être tenu responsable pour tout dégât matériel, préjudice moral ou physique subis par les participants aux réunions du CC EOS dans le lieu où se tient la réunion, à moins que ces préjudices soient directement imputable au CC EOS.

***Mise à jour: Juillet 2014***



Co-funded by the  
European Union